

Journals

No. 39

Tuesday, January 29, 2008

10:00 a.m.

Journaux

N^o 39

Le mardi 29 janvier 2008

10 heures

PRAYERS

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Tweed (Brandon—Souris), one concerning the Canada Post Corporation (No. 392-0243);

— by Mr. Savage (Dartmouth—Cole Harbour), one concerning the income tax system (No. 392-0244).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Bernier (Minister of Foreign Affairs), seconded by Mr. Thompson (Minister of Veterans Affairs), — That Bill C-9, An Act to implement the Convention on the Settlement of Investment Disputes between States and Nationals of Other States (ICSID Convention), be now read a third time and do pass.

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Wednesday, January 30, 2008, at 5:30 p.m.

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Justice and Human Rights of Bill C-27, An Act to amend the Criminal Code (identity theft and related misconduct).

Mr. Nicholson (Minister of Justice), seconded by Mr. Hearn (Minister of Fisheries and Oceans), moved, — That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

Debate arose thereon.

PRIÈRE

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Tweed (Brandon—Souris), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 392-0243);

— par M. Savage (Dartmouth—Cole Harbour), une au sujet de l'impôt sur le revenu (n^o 392-0244).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bernier (ministre des Affaires étrangères), appuyé par M. Thompson (ministre des Anciens Combattants), — Que le projet de loi C-9, Loi de mise en oeuvre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention du CIRDI), soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au mercredi 30 janvier 2008, à 17 h 30.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne du projet de loi C-27, Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et conduites connexes).

M. Nicholson (ministre de la Justice), appuyé par M. Hearn (ministre des Pêches et des Océans), propose, — Que le projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Il s'élève un débat.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nicholson (Minister of Justice), seconded by Mr. Hearn (Minister of Fisheries and Oceans), — That Bill C-27, An Act to amend the Criminal Code (identity theft and related misconduct), be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights.

The debate continued.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Telegdi (Kitchener—Waterloo), seconded by Mr. Karygiannis (Scarborough—Agincourt), moved, — That, in the opinion of the House, in order to show respect and to honour Canadian Forces and other Canadian government personnel who are killed while serving in overseas peacekeeping, peacemaking or humanitarian missions, the government should lower the flag on the Peace Tower to half-staff for the day following their demise as a remembrance of their important service to Canada and Canadians and that a moment of silence to be observed in the House, if the House is sitting on that same day. (*Private Members' Business M-310*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 93(1), the Order was dropped to the bottom of the order of precedence on the Order Paper.

MESSAGES FROM THE SENATE

A message was received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-13, An Act to amend the Criminal Code (criminal procedure, language of the accused, sentencing and other amendments), with the following amendments:

1. *Clause 18, page 7*: Replace lines 3 and 4 with the following:

“appears shall advise the accused of his or her right to apply for an order under subsection”.

2. *Clause 19, page 7*: Replace, in the English version, lines 31 and 32 with the following:

“(a) cause the portions of an information or indictment against the accused that are in an”.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nicholson (ministre de la Justice), appuyé par M. Hearn (ministre des Pêches et des Océans), — Que le projet de loi C-27, Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et inconduites connexes), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Le débat se poursuit.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Telegdi (Kitchener—Waterloo), appuyé par M. Karygiannis (Scarborough—Agincourt), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, afin de témoigner du respect envers les membres des Forces canadiennes et les autres membres du personnel du gouvernement du Canada qui meurent à l'étranger dans le cadre de missions de maintien ou de rétablissement de la paix ou de missions humanitaires et afin de leur rendre hommage, le gouvernement devrait mettre en berne le drapeau de la Tour de la Paix le lendemain de leur décès en souvenir des services importants qu'ils ont rendus au Canada et aux Canadiens, et la Chambre, si elle siège ce jour-là, devrait observer une minute de silence. (*Affaires émanant des députés M-310*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

MESSAGES DU SÉNAT

Un message est reçu du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications), avec les amendements suivants :

1. *Article 18, page 7* : Remplacer les lignes 3 et 4 par ce qui suit :

« la première fois avise l'accusé de son droit de demander une ordonnance ».

2. *Article 19, page 7* : Remplacer, dans la version anglaise, les lignes 31 et 32 par ce qui suit :

« (a) cause the portions of an information or indictment against the accused that are in an ».

3. *New clause 21.1, page 9*: Add after line 3 the following:

“21.1 The Act is amended by adding the following after section 532:

532.1 The Minister of Justice shall prepare and cause to be laid before each House of Parliament an annual report for the previous year on the operation of the provisions of this Part that includes

(a) the number of orders granted under section 530 directing that the accused be tried before a justice of the peace, provincial court judge, judge or judge and jury who speak both official languages of Canada;

(b) the number of trials held in French outside the provinces of Quebec and New Brunswick; and

(c) the number of trials held in English within the province of Quebec.”.

4. *New clause 21.2, page 9*: Add before line 4 the following:

“21.2 The Act is amended by adding the following after section 533:

533.1 (1) Within three years after this section comes into force, a comprehensive review of the provisions and operation of this Part shall be undertaken by any committee of the Senate, of the House of Commons or of both Houses of Parliament that may be designated or established by the Senate or the House of Commons, or by both Houses of Parliament, as the case may be, for that purpose.

(2) The committee referred to in subsection (1) shall, within a year after a review is undertaken under that subsection or within any further time that may be authorized by the Senate, the House of Commons or both Houses of Parliament, as the case may be, submit a report on the review to Parliament, including a statement of any changes that the committee recommends.”.

5. *New clause 45.2, page 20*: Add after line 16 the following:

“45.2 (1) If Bill C-2, introduced in the 2nd session of the 39th Parliament and entitled the Tackling Violent Crime Act (the “other Act”), receives royal assent, then subsections (2) to (4) apply.

(2) If subsection 21(3) of the other Act comes into force before section 7 of this Act, that section 7 is replaced by the following:

7. Section 255 of the Act is amended by adding the following after subsection (3.2):

(3.3) For greater certainty, everyone who is liable to the punishment described in any of subsections (2) to (3.2) is also liable to the minimum punishment described in paragraph (1) (a).

3. *Nouvel article 21.1, page 9* : Ajouter après la ligne 4 ce qui suit :

« 21.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l’article 532, de ce qui suit :

532.1 Chaque année, le ministre de la Justice établit et fait déposer devant les deux chambres du Parlement un rapport sur l’application des dispositions de la présente partie pour l’exercice précédent, qui contient notamment les renseignements suivants :

a) le nombre d’ordonnances rendues en vertu de l’article 530 pour exiger que l’accusé subisse son procès devant un juge de paix, un juge de la cour provinciale, un juge seul ou un juge et un jury qui parlent les deux langues officielles du Canada;

b) le nombre de procès tenus en français à l’extérieur des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick;

c) le nombre de procès tenus en anglais dans la province de Québec. ».

4. *Nouvel article 21.2, page 9* : Ajouter avant la ligne 5 ce qui suit :

« 21.2 La même loi est modifiée par adjonction, après l’article 533, de ce qui suit :

533.1 (1) Dans les trois ans suivant l’entrée en vigueur du présent article, un examen approfondi des dispositions et de l’application de la présente partie est entrepris par le comité soit du Sénat, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement ou la chambre en question, selon le cas, désigne ou constitue à cette fin.

(2) Dans l’année qui suit le début de son examen ou dans le délai supérieur que le Parlement ou la chambre en question, selon le cas, lui accorde, le comité visé au paragraphe (1) remet son rapport au Parlement, accompagné des modifications qu’il recommande. ».

5. *Nouvel article 45.2, page 20* : Ajouter après la ligne 23 ce qui suit :

« 45.2 (1) Les paragraphes (2) à (4) s’appliquent en cas de sanction du projet de loi C-2, déposé au cours de la 2^e session de la 39^e législature et intitulé *Loi sur la lutte contre les crimes violents*, (appelé « autre loi » au présent article).

(2) Si le paragraphe 21(3) de l’autre loi entre en vigueur avant l’article 7 de la présente loi, cet article 7 est remplacé par ce qui suit :

7. L’article 255 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3.2), de ce qui suit :

(3.3) Il est entendu que les peines minimales prévues à l’alinéa (1)a) s’appliquent dans les cas visés aux paragraphes (2) à (3.2).

(3) If subsection 21(3) of the other Act comes into force on the same day as section 7 of this Act, then that subsection 21(3) is deemed to have come into force before that section 7 and subsection (2) applies as a consequence.”

6. *Clause 46, page 20*: Replace line 17 with the following:

“46. Sections 7, 8, 18 to 21.2, 29, 35, 37 to 40.”

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. Ritz (Minister of Agriculture and Agri-Food and Minister for the Canadian Wheat Board) — Federal-Provincial-Territorial Implementation Agreement with the Yukon Territory, pursuant to the Farm Income Protection Act, S.C. 1991, c. 22, sbs. 6(1). — Sessional Paper No. 8560-392-483-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food*)

— by Mr. Ritz (Minister of Agriculture and Agri-Food and Minister for the Canadian Wheat Board) — Copies of Orders in Council P.C. 2007-1608, P.C. 2007-1716 and P.C. 2007-1717, concerning federal grants and contributions and the new AgriInvest Program, pursuant to the Farm Income Protection Act, S.C. 1991, c. 22, sbs. 12(7). — Sessional Paper No. 8560-392-719-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Agriculture and Agri-Food*)

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:30 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:58 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 2:00 p.m., pursuant to Standing Order 24(1).

(3) Si l'entrée en vigueur du paragraphe 21(3) de l'autre loi et celle de l'article 7 de la présente loi sont concomitantes, ce paragraphe 21(3) est réputé être entré en vigueur avant cet article 7, le paragraphe (2) s'applique en conséquence. »

6. *Article 46, page 20* : Remplacer la ligne 24 par ce qui suit :

« 46. Les articles 7, 8, 18 à 21.2, 29, 35, 37 à 40. »

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis à la Greffière de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé) — Accord fédéral-provincial-territorial de mise en oeuvre avec le Territoire du Yukon, conformément à la Loi sur la protection du revenu agricole, L.C. 1991, ch. 22, par. 6(1). — Document parlementaire n° 8560-392-483-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire*)

— par M. Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé) — Copies de décrets C.P. 2007-1608, C.P. 2007-1716 et C.P. 2007-1717, concernant des subventions et contributions fédérales et le nouveau programme Agri-investissement, conformément à la Loi sur la protection du revenu agricole, L.C. 1991, ch. 22, par. 12(7). — Document parlementaire n° 8560-392-719-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire*)

DÉBAT D'AJOURNEMENT

À 18 h 30, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 58, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.